

IA et information **UN CONTRÔLE EST INDISPENSABLE**



I.A.
I.A.
I.A. I.A.
I.A. I.A.

Syndicat national des journalistes CGT

263, rue de Paris - Case 570 - 93514 Montreuil Cedex Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45 Courriel : contact@snjcgct.fr - Site Internet : www.snjcgct.fr

Le Premier ministre, les vaches et les journalistes

L'événement est passé quelque peu inaperçu. Pour la déambulation de François Bayrou au Salon de l'agriculture le 24 février, un « pool » avait été organisé, soit un groupe restreint de journalistes désignés pour alimenter leurs collègues en informations, images, sons... L'un d'eux, dénonce l'Association de la presse ministérielle (APM), « a été exclu de ce pool et tenu à l'écart au motif qu'il avait osé poser une question à la volée au Premier ministre sur l'affaire Notre-Dame de Betharram ». L'APM souligne par ailleurs que toute la journée, les journalistes accrédités ont eu une grande « difficulté à accéder au Premier ministre », en particulier pour « rapporter ses propos, notamment ses échanges avec les visiteurs et exposants » et qu'« aucun point presse n'a été organisé ». La meilleure façon d'éviter les questions gênantes ? Supprimer les questions.

France 3, France Bleu, les motos et l'animateur

Cela devient une habitude sur le réseau France 3 de faire intervenir, notamment dans des directs, des confrères de France Bleu présents sur un événement. Il existe même des accords pour des émissions communes, diffusées parallèlement par France 3 et France Bleu. C'était encore le cas récemment depuis plusieurs villes du Nord pour une émission spéciale consacrée au carnaval. Ce qui n'est en revanche pas prévu par les accords, c'est qu'un animateur de France Bleu, filmé par un JRI de France 3, fasse des interviews pour diffusion dans le journal de France 3. C'est pourtant ce qui s'est passé sur l'antenne de France 3 Nord-Pas-de-Calais à l'occasion de la compétition de motos l'Enduro du Touquet. Aux protestations d'un élu SNJ-CGT, le directeur régional de France 3 a répondu que cette organisation avait été décidée « pour des raisons pratiques ». Dans ce cas, pas de problème, on peut confier un boulot de journaliste à un non-journaliste.

M6, W9, Fun Radio et le bouffon

C'est donc en direct du siège de M6, mais sur C8, que Cyril Hanouna a annoncé qu'il débarquait à la rentrée avec son ex-équipe de « Touche pas à mon poste » pour une émission quotidienne sur W9 et une autre sur Fun Radio. L'intersyndicale du groupe M6 a exprimé ses nombreuses craintes, dont « la dégradation des conditions de travail liées au comportement parfois problématique de Cyril Hanouna vis-à-vis de ses équipes ». Mais aussi les « risques de dérapages et de polémiques de la part de l'intéressé ». Ou encore « l'impact social sur les antennes concernées, notamment pour les salariés de Fun Radio et de W9 actuellement en poste sur les tranches horaires qui seront attribuées à Cyril Hanouna ». La direction du groupe M6 a évidemment assuré que toutes les garanties étaient prises. Des garanties, vraiment, avec un animateur aussi incontrôlable que Cyril Hanouna ?

Témoins

Revue trimestrielle
du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication: Pablo Aiquel.

Ont collaboré à ce numéro:

Textes: Pablo Aiquel, Delphine Banas, Céline Cammarata, Baptiste Cessieux, Éléonore Duplay, Ludovic Finet, Marie-Odile Perulli, Clément Pouré, Sonia Reyne, Hélène Richard.

Dessins: Babouze

Photos: adhérent.e.s du SNJ-CGT

Rédaction en chef: Ludovic Finet.

Secrétaire de rédaction: Pablo Aiquel.

Révision: Francis Ambrois.

Direction artistique: Ilâe Roc.

Impression: Alliances, 115 avenue Raspail, 94250 Gentilly. Tél.: 01 41 98 37 98.

Commission paritaire: 0928 S 06290.

N° ISSN: 1281-1343.

En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – contact@snjcg.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit Témoins ou tout autre document.

Téléphone: 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Courrier électronique: contact@snjcg.fr
www.snjcg.fr
twitter.com/snjcg

Témoins

Nouvelle série, n° 96
janvier - avril 2025

Sommaire

DOSSIER

IA et information : un contrôle est nécessaire..... 4

État des lieux : l'IA à l'assaut des médias et de l'information 5

Outils : la CGT en ordre de bataille 6

Travail : l'IA générative pousse l'individu au détriment du collectif 7

Stratégie syndicale : l'information-consultation, pour agir il faut savoir 8

Ebra : les textes des correspondants à la moulinette de ChatGPT 9

Prisma Media : un vrai combat pour obtenir de cadrer les choses 10

CMI France : des rédactions dans le flou 10

France Télévisions : la direction joue seule dans le bac à sable 11

Le Figaro : des tâches supplémentaires pour les rédacteurs 11

Radio France : pas de voix artificielles dans la collection "Partir" 12

AFP : une arrivée à petits pas 12

Groupe Minitel : pour la direction, l'IA n'est pas une technologie 13

Écoles de journalisme : quelle formation pour les futurs journalistes ? 13

HOMMAGE

Jef, une vie de convictions et d'engagement 14

RÉFLEXION

"Sortir de l'idée qu'il faut adapter les femmes aux cadres syndicaux préexistants" 16

ACTUS MÉDIAS

Le Canard enchaîné : deux cadres dirigeants condamnés pour discrimination syndicale 17

Des coups de bec pour faire respecter les pigistes 18

Audiovisuel public : une tribune pour préserver un "trésor" 19

Presse régionale : grèves et mobilisations chez Centre France et chez Rossel 20

INTERNATIONAL

FEJ : un atelier pour faire avancer les droits des pigistes en Europe 21

Notre voix compte

Depuis le début de l'année, nous militons sans relâche pour faire bouger les lignes. Après deux années de négociations, dans un état d'esprit constructif et serein, nous avons signé le premier accord social avec le Syndicat de la presse indépendante en ligne (Spiil), qui avait adhéré à la convention collective des journalistes en 2016. Considérant, après la pandémie, que l'absence de cadre social dans la jungle de la presse en ligne ne pouvait perdurer, nous avons mené campagne tout au long de l'année 2022, notamment sur les réseaux sociaux, pour obtenir l'ouverture de cette négociation. Première grille de qualifications établie dans la presse en France depuis la création d'Internet, l'accord a été paraphé aux Assises du journalisme à Tours, temps de rencontre de la profession où nous avons montré que notre voix compte. Avec une banderole sur la scène pour interrompre l'intervention du président de l'Arcom, Martin Adjari, le rendez-vous tourangeau a également été l'occasion pour nous de lancer une campagne unitaire contre le projet de holding de l'audiovisuel public voulu par le gouvernement. Une tribune signée par plus de deux mille élus locaux, une énorme soirée de soutien à Paris, des journées de grève, la CGT de toutes les entreprises de l'audiovisuel public, forte de son unité, organise le bras de fer contre Rachida Dati et ses réformes coûteuses et inutiles. Là encore, avec nos arguments relayés à l'Assemblée nationale et au Sénat, notre voix compte.

Se rencontrer, s'organiser

Au quotidien, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle se multiplie, pas toujours à bon escient et surtout sans demander l'avis des principaux concernés. Ce n'est pas acceptable. Notre voix doit compter car il s'agit de nos outils de travail et de nos métiers. Avec un état des lieux, des exemples concrets dans différentes entreprises de presse, mais aussi des revendications de la CGT concernant l'impact de l'IA sur le monde du travail et sur notre stratégie syndicale, ce numéro de Témoins est un véritable plaidoyer qui doit nous servir pour ouvrir le débat dans les rédactions, favoriser les rencontres dans les régions, dans les écoles de journalisme, et mener l'action syndicale face aux directions qui veulent imposer sans évaluer ni consulter. Pour que notre voix compte, nous devons convaincre nos collègues qu'il est indispensable de s'organiser collectivement pour défendre nos métiers, nos principes, nos valeurs.

Pour que notre voix compte, il est aussi indispensable d'organiser la lutte contre la précarité sur le plan européen et de s'outiller juridiquement. L'atelier européen sur la négociation collective pour les indépendants, que nous avons coorganisé à Vichy avec la Fédération européenne des journalistes, a permis d'aboutir à une déclaration des droits des journalistes pigistes et free-lance en Europe. Lors du festival européen de journalisme Voices, à Zagreb début mars, j'ai pu présenter le chemin parcouru par le SNJ-CGT : de la publication du « Manuel des droits des journalistes pigistes » en 2022 à la déclaration européenne qui sera votée par l'AG de Budapest en juin, nous faisons avancer les droits des journalistes pigistes.

Au revoir Marine, au revoir Jef

Une lutte dont serait sans doute fière notre camarade Marine Vlahovic, disparue tragiquement en novembre dernier à Marseille. Sa voix, qui comptait beaucoup pour nous, a souvent fustigé les conditions de travail précaires des correspondants pigistes à l'étranger et leurs conséquences, notamment en Palestine. Nous lui avons rendu hommage aux Assises du journalisme méditerranéennes à Marseille en avril, et nous pensions fort à elle sur les escaliers de l'Opéra Bastille quelques semaines auparavant quand, avec plus de deux cents journalistes, nous avons élevé la voix contre le massacre de populations civiles à Gaza, où les journalistes sont pris pour cibles.

Notre voix compte parce que nous luttons, un jour, un an, plusieurs années, ou toute la vie, comme notre camarade Jean-François Téaldi, à qui nous rendons également hommage dans ce numéro. Comme Marine, il faisait partie des indispensables qui nous inspirent, nous motivent à poursuivre les luttes, et faire en sorte que nos voix comptent.

Pablo Aiquel, secrétaire général du SNJ-CGT

IA et information

Un contrôle est indispensable

Si les outils de l'intelligence artificielle (IA) ont depuis longtemps fait leur place dans le monde du travail, l'irruption de l'IA générative est plus récente. Les entreprises de presse et les médias ne font pas exception. En plus des thématiques qui se posent partout ailleurs – conditions de travail, suppressions potentielles d'emplois... – s'ajoute ici la question de la qualité de l'information et de sa maîtrise par la rédaction. D'autant que les directions font tout pour écarter les élus du personnel et les syndicats de la réflexion et des décisions.

ÉTAT DES LIEUX

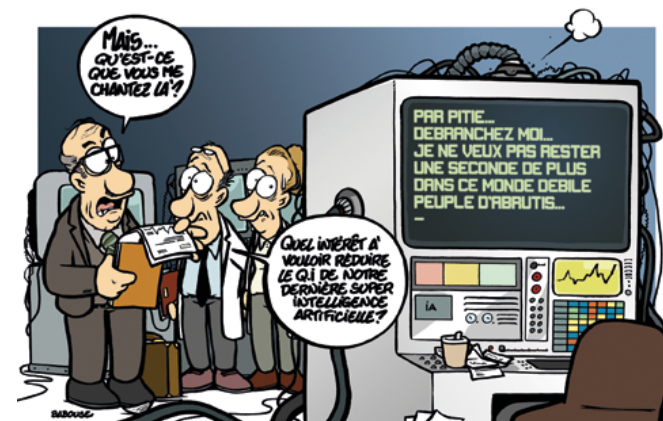
L'IA à l'assaut des médias et de l'information

Emplois menacés, intensification du travail, espace médiatique saturé... Se déployant à grande échelle, l'intelligence artificielle générative menace déjà l'information.

Un amphî un peu triste. Des dizaines de spectateurs et, en rang d'oignons, huit représentants de médias venus de toute l'Europe. Jeudi 21 novembre 2024, aux Assises européennes du journalisme, un événement organisé par l'association Journalism & Citoyenneté. Le rendez-vous, l'un des plus en vue du journalisme européen, est consacré au sujet de l'intelligence artificielle. L'outil n'est pas nouveau. Depuis des années, le journalisme de données et les algorithmes font partie de la boîte à outils du journaliste d'investigation. Mais l'arrivée de l'IA générative accélère le mouvement. Sur scène, Alexandre Barlot, chef de projet IA éditorial à Radio France, présente Statcheck, un outil de *fact-checking* dopé au large langage modèle. Autre usage : l'utilisation de l'IA pour rendre plus accessible l'information, comme le fait Radio Sweden en retranscrivant automatiquement ses programmes pour toucher, potentiellement, 1,4 million de personnes ayant des difficultés auditives. L'IA, assurent les intervenants, va révolutionner le métier.

Des métiers en danger

Derrière la communication *pro domo*, la réalité est moins reluisante. L'intelligence artificielle entraîne déjà des destructions d'emplois dans le secteur des médias. Les métiers de la traduction, surtout dans la presse papier, sont sur la sellette, sans que des chiffres précis ne soient encore disponibles. Illustrateurs et graphistes sont également particulièrement touchés. *Le Vif*, le premier hebdomadaire d'information belge, réalise depuis plusieurs mois ses unes grâce à l'intelligence artificielle. « Une boîte de production avec qui je travaille régulièrement envisage de se passer de mes services pour illustrer des séquences grâce à l'intelligence



artificielle », témoigne Vincent (prénom modifié), pigiste à Paris, dont la double casquette d'illustrateur et de journaliste était jusqu'alors plébiscitée par les entreprises de presse. Dans certaines rédactions, l'IA est aussi étudiée pour automatiser les commentaires. Cela arrive parfois à l'insu des journalistes. En juillet 2024, *Le Monde* révélait ainsi que le média Loopsider avait reproduit les voix de ses journalistes sans leur consentement pour générer des contenus par IA.

Ces derniers mois, le SNJ-CGT a scrupuleusement recensé les projets d'intelligence artificielle dans les médias. Le syndicat s'est appuyé sur une veille médiatique, de nombreux documents internes aux entreprises et un sondage adressé à ses adhérents. La plupart des projets recensés ne menacent pas encore des postes. Ils visent des gains de productivité, c'est-à-dire intensifier le travail des journalistes. De nombreuses expérimentations (notamment au groupe Ebra) touchent les secrétaires de rédaction

et visent à les « aider » dans la correction, la réécriture et la mise en page. Plusieurs médias (*Le Monde*, *20 minutes*), utilisent l'IA générative pour titrer et rubriquer des dépêches d'agence et automatiser certaines tâches à faible valeur ajoutée (rédaction de fiche technique à UFC Que choisir, par exemple), voire écrire l'ensemble de contenus (c'est le cas d'une part non négligeable des articles publiés sur *voici.fr*). Dans l'audiovisuel, elle sert surtout à automatiser la création de sous-titres et à accélérer les retranscriptions.

Trop d'IA tue l'info

Du point de vue du paysage médiatique, l'impact le plus visible de l'intelligence artificielle est la multiplication des contenus dits journalistiques. Comme le révélait Next Impact en février, plus de mille sites francophones publient des actualités exclusivement générées par IA. Au moins une centaine seraient uniquement basées sur le plagiat et nombre d'entre eux sont référencés par Google Actu.

Au-delà de la saturation informationnelle, l'enjeu est celui de la qualité éditoriale. L'IA générative ne réfléchit pas. Elle extrapole la réponse la plus probable à la demande qui lui est soumise. Parce qu'elles hallucinent en permanence, ces technologies représentent un risque pour la fiabilité et la qualité de l'info. Avec des logiciels qui hallucinent en permanence, dont tout le monde – même l'Onu – dénonce les biais, la publication massive de contenus générés par IA entraîne déjà une multiplication des contenus racistes et sexistes sur les réseaux sociaux. L'enjeu est le même pour ce qui touche directement au journalisme. Loin d'être exemplaire, la presse française regorge – surtout si on remonte sur des décennies

– de représentations discriminatoires que l'intelligence artificielle reproduit. En dehors des politiques d'entreprise, de plus en plus de journalistes, notamment indépendants, se saisissent de l'intelligence artificielle pour conquérir de nouveaux territoires du journalisme. Les possibilités sont nombreuses. C'est déjà le cas dans la recherche. En 2023, une équipe de chercheurs américains¹, pour démontrer que la *computer vision* est intimement liée à l'industrie de la surveillance, a utilisé une technologie similaire à ChatGPT pour passer au crible plus de quarante mille papiers de recherches et de brevets concernant les technologies d'analyse automatique d'image. Ils concluent que l'immense majorité de ces

technologies prévoit l'extraction de données personnelles. Dans l'autre sens, précisent-ils, « la recherche par ordinateur est utilisée dans plus de onze mille brevets de technologie de surveillance ». De telles enquêtes pourraient théoriquement voir le jour dans les médias si les entreprises décidaient d'y mettre des moyens. Malheureusement, c'est difficilement imaginable dans une sphère médiatique où les projets n'étant pas liés à des « gains de productivité » restent purement symboliques. ■

Clément Pouré

1. Pratyusha Ria Kalluri, William Agnew, Myra Cheng, Kentrell Owens, Luca Soldaini, Abeba Birhane, « The Surveillance AI Pipeline », 2023.

OUTILS

La CGT en ordre de bataille

Le SNJ-CGT travaille déjà activement sur l'intelligence artificielle. Il participe aussi aux travaux fédéraux et confédéraux sur le sujet.

Lors de son Congrès de juin dernier, le SNJ-CGT a entamé une réflexion de fond sur l'IA. Depuis des mois, le sujet est au centre de l'actualité économique et politique. Nos entreprises, à tous les niveaux, multiplient les expérimentations. Idem dans d'autres secteurs, où des emplois sont déjà menacés. L'enjeu, surtout, est politique. Des États-Unis à la Chine en passant par l'Europe, la course à l'intelligence artificielle s'affirme comme la nouvelle course aux étoiles. Le gouvernement entend y prendre sa part, en témoigne le sommet sur l'intelligence artificielle de début février voulu par Emmanuel Macron.

Armer les journalistes

Face à cette offensive qui touche particulièrement les journalistes, notre syndicat est en ordre de bataille. Un groupe de travail, coordonné par le comité national et le bureau national, a été lancé. Il a largement collaboré aux travaux fédéraux et confédéraux.

La première réunion ouverte a réuni plus d'une vingtaine de participants, en grande partie des élus et mandatés confrontés à l'IA dans leur entreprise. Une première enquête nous a permis d'avoir un aperçu précis des usages de l'intelligence artificielle dans nos rédactions et de cerner les besoins dans les entreprises. Le groupe travaille maintenant à plusieurs notes et guides pour donner aux camarades des outils précis pour évaluer et, parfois, combattre ces innovations. Le groupe de travail est aussi un espace de soutien¹.

S'organiser avec la Fédération du spectacle

Pillage généralisé des contenus sans tenir compte du droit d'auteur, inquiétude sur la qualité et l'uniformisation des productions, milliers d'emplois directement menacés pour les comédiens voix... L'IA générative pose des défis dans de nombreux syndicats du spectacle et de l'audiovisuel. Une équipe d'une quinzaine de membres a été constituée en début d'année au sein de la Fédération CGT du spectacle, dans laquelle le SNJ-CGT est très actif. L'objectif est de mutualiser les sujets qui peuvent l'être afin d'être plus efficaces et plus forts dans la défense de nos intérêts. Plusieurs travaux sont en cours, notamment autour de la rédaction d'un argumentaire commun et de supports de communication,

ainsi que pour la mise en place de formations. Un des sujets de réflexion porte sur la façon de visibiliser nos conditions de travail et nos revendications dans la presse et les espaces militants.

Nourrir la réflexion confédérale

Par ailleurs, l'annonce du Sommet gouvernemental sur l'IA, organisé début février, a entraîné le lancement d'un important travail confédéral sur le sujet. Piloté par l'Ugict-CGT (ingénieurs, cadres et techniciens), réunissant des camarades de toute l'organisation, le groupe de travail confédéral se réunit à minima toutes les semaines et travaille sur des enjeux transversaux, allant des risques de l'IA sur la démocratie à son impact écologique, en passant, logiquement, par l'impact sur nos conditions de travail. Ce travail a donné lieu à une première contribution de fond. Le groupe planche désormais sur des outils de formation à destination de toutes les fédérations et l'organisation de plusieurs journées d'étude, en fonction des besoins des syndicats. ■

C. P.

1. Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés en lien avec l'IA dans vos entreprises, vous pouvez contacter directement le syndicat (contact@snj-cgt.fr), qui vous mettra en contact avec les personnes ressources du SNJ-CGT.

TRAVAIL

L'IA générative pousse l'individu au détriment du collectif

Oui, l'IA permet d'être plus rapide et plus efficace, mais individuellement, au détriment de ce qui constitue un collectif de travail, dans les rédactions comme ailleurs.

Avec ou sans les directions, l'IA générative est dans toutes les rédactions. « Les travailleurs français sont 55 % à avoir utilisé l'IA générative au moins une fois dans leur travail, sans en informer leur employeur », indiquait Yann Ferguson, sociologue du travail et directeur scientifique du Labor IA¹, lors d'un séminaire de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) en décembre dernier. On parle alors de *shadow IA*, comme on parle de *shadow IT* lorsque les salariés utilisent des outils numériques grand public dans le cadre de leur travail sans l'aval de leur direction. Disons-le tout de suite : cette utilisation d'outils gratuits en ligne ne peut pas être considérée comme

une faute professionnelle tant que l'employeur ne l'interdit pas explicitement. Cela pose tout de même quelques problèmes de fond puisque les informations transmises peuvent devenir la propriété de l'éditeur de la solution numérique. En d'autres termes, un outil gratuit en ligne (en dehors d'une démarche libre comme Framasoft) a peu de chances de répondre aux critères de sécurité d'un média et encore moins de respecter le droit d'auteur du journaliste.

L'IA générative empêche la transmission de connaissances

« Mais l'IA permet d'automatiser des tâches nulles pour me concentrer sur mon travail de journaliste. » Cette idée reçue était la pierre angulaire de la première étape du rapport

Villani de 2018 sur l'IA. Il pensait que l'IA serait une chance de « désautomatiser » le travail humain pour ne conserver que les tâches à haute valeur ajoutée. Perdu ! Le chercheur Yann Ferguson rapporte que la moitié des demandes à ChatGPT et autres Mistral sont en lien avec la créativité. Trouver de nouveaux sujets, des angles originaux ou une conclusion percutante, ça marche. Une étude du Boston Consulting Group de 2023, menée sur 758 consultants utilisant ChatGPT 4, estime en effet qu'un débutant effectue ses tâches 47 % plus vite, et un expert 17 %. Cela marche d'ailleurs aussi bien si l'on est en conversation constante avec l'IA ou si on lui réserve quelques demandes précises. Mais cette efficacité pose question, pointait Yann Ferguson lors de son intervention à l'Anact : « La combinaison "IA" et "salarié junior" crée une performance qui démontre le rôle de l'expert mais empêche aussi la transmission au junior, qui n'a plus de tâches accessibles à réaliser. »

À partir de ce constat, les conséquences tombent comme des dominos. C'est avec l'IA générative que l'on coopère pour discuter de la pertinence de nos angles et du déroulé du récit. Cet échange humain-machine fragilise les liens de connaissance au sein de la rédaction et l'échange sur la définition commune d'une rédaction sur le « travail bien fait ». Résultat : l'individu est plus efficace mais la qualité du groupe diminue. Le chercheur évoque des solutions, notamment rappeler les vertus du collectif de travail, s'interroger sur la définition du « bon travail » et développer son esprit critique face aux réponses de la machine. ■

Baptiste Cessieux

1. Laboratoire lancé fin 2021 par le ministère du Travail et l'Institut national de recherche en informatique et automatique (Inria).



STRATÉGIE SYNDICALE

L'information-consultation : pour agir, il faut savoir

L'IA se déploie la plupart du temps en contournant les CSE. À l'issue de batailles parfois épiques, certains camarades parviennent à s'imposer comme interlocuteurs légitimes, accompagnés d'un expert.

Le comité social et économique (CSE) est obligatoirement consulté (dans les entreprises de plus de cinquante salariés) sur le déploiement de « nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail » (article L 2312-8 du Code du travail). Pourtant, aussi longtemps qu'elles le peuvent, les directions s'abritent derrière l'argument que le déploiement de l'IA n'en est qu'au stade expérimental pour refuser l'information-consultation. Une stratégie à laquelle les élus et mandatés SNJ-CGT des groupes Ebra et Prisma, par exemple, ont été confrontés (voir plus loin).

Une transformation à marche forcée des conditions de travail

La direction de Prisma a commencé par mettre à disposition ChatGPT sur son intranet, assorti d'un simple guide des « bonnes pratiques » à l'usage des salariés. Cette phase d'acculturation laisse rapidement place à une marche forcée de cette technologie au cœur du réacteur rédactionnel. Désormais, une part importante du contenu de voici.fr est rédigée par IA.

Dans le groupe Ebra, l'« expérimentation » se poursuit depuis fin 2023. Dans l'un des titres du groupe, *L'Est républicain*, l'IA



de Prisma. Mise en place de chartes, réorganisation de services ou encore plans de formation sont autant d'indices que l'IA n'est pas un projet mais une révolution en marche des conditions de travail.

Une fois le principe d'une information consultation décrochée, la bataille continue. Sur ce sujet technique, qui exige de nouvelles connaissances et une formation des élus, les directions sont tentées de prendre de vitesse les CSE. Aussi, il est nécessaire de calibrer les accords d'information-consultation aux dimensions de cette « révolution » imposée par le haut : en étendant la durée

de l'information consultation (L 2312-8 du Code du travail), en s'épaulant d'un expert (L 2312-8) et, quand c'est possible, en décrochant la création d'une commission facultative (L 2315-45). Forts de ce temps d'information et de cet accompagnement, les élus et mandatés sont alors en mesure de poser les questions qui fâchent ou d'y répondre. Ces gains de productivité arrachés par l'intelligence artificielle sont-ils si importants ? Le temps épargné dans tel service ne se traduit-il pas par une charge de travail supplémentaire ailleurs ? Quels impacts sur la qualité de l'information, sur le sens du travail, sur les qualifications ? Les formations imposées par les directions se traduisent-elles par la reconnaissance de nouvelles qualifications ? Quid du partage de ces gains de productivité et quelles conséquences sur la propriété intellectuelle des articles ? Et bien d'autres points encore. Gardons en tête que l'intelligence artificielle doit rester un outil au service de l'information et des journalistes, et non l'inverse.

En finir avec l'idée d'« expérimentation » permanente

Pour agir, les CSE doivent être pleinement informés et consultés sur de tels bouleversements. Or il existe des arguments à opposer, y compris en menaçant de saisir le juge, comme l'ont fait en juin 2024 les camarades

Hélène Richard

EBRA

Les textes des correspondants à la moulinette de ChatGPT

Ce qui ne devait être qu'un test au sein de l'agence de Lunéville de *L'Est républicain* s'étend peu à peu à l'ensemble du groupe de presse du Crédit mutuel. Au point que le « volontariat » au départ devrait laisser place à une obligation généralisée.

L'IA est entrée par la petite porte, le 22 novembre 2023, dans le groupe de presse régionale Ebra. C'est l'agence de Lunéville de *L'Est républicain* qui a été choisie. Cinq journalistes secrétaires de rédaction (SR), tous volontaires, ont, après information-consultation du CSE, accepté de traiter chaque jour des articles de correspondants locaux de presse (CLP) avec l'intelligence artificielle. Une expertise menée par le cabinet Apex-Isast sur les trois premières semaines de cette organisation a démontré que l'IA « interfère directement avec ce qui constitue aujourd'hui le cœur du métier de SR ».

Dès le début, le test n'a prévu aucune retenue ni barrière sur l'aspect environnemental, soit « le coût énorme en énergie » que représente l'usage de l'IA. À quelques jours de la fin de l'expérimentation, et donc avant son extension dans le groupe de presse, le responsable des SR notait lui aussi un bémol : « S'il y a une erreur, pas moyen de savoir si elle vient de l'IA ou du journaliste, et cela retombera toujours sur le SR qui a validé l'article. »

Depuis, chez Ebra, l'utilisation de l'IA pour traiter les textes des CLP n'en finit plus. Elle a été étendue à tous les SR de *Vosges matin* et du *Républicain lorrain* (ces deux titres ont le même directeur général que *L'Est républicain*) depuis juin 2024. Au *Républicain lorrain*, les représentants SNJ-CGT au CSE n'ont pas voulu rejeter d'emblée ce nouvel « outil » mais ont plaidé pour une expertise extérieure, à la faveur de

l'information-consultation ouverte par la direction. Le test devait, durant trois mois, concerner les CLP de l'édition phare, celle de Metz. Dans un avis étayé, les élus se sont déclarés défavorables au test dans les conditions présentées par la direction. Malheureusement rejetée par les autres syndicats représentatifs (CFDT, SNJ et Filpac-CGT), l'expertise n'a pas eu lieu, laissant le champ libre à tous les projets de la direction, sans plus aucune information-consultation depuis, au prétexte qu'il s'agirait de tests réalisés sur la base du volontariat. C'est ainsi que, CSE après CSE, les élus ont appris – toujours après les équipes elles-mêmes – l'extension du test à l'ensemble des agences du titre, « à la demande des journalistes » selon la direction.

Une charte qui ne protège pas des abus

Les avantages de l'introduction de cet outil ? Assez minimes pour le moment : « ChatGPT est plutôt efficace pour la typo, l'orthographe et la syntaxe. Il est rapide. En quelques secondes, on a un papier réécrit et plutôt propre », mais « sur une journée de travail, je dois gagner quinze minutes avec l'IA », témoignait un SR volontaire. Une charte a été élaborée par le groupe Ebra en 2024. Très synthétique, elle prône la validation par l'humain et la transparence avec le lecteur. Des mots qui ne protègent en rien des abus, constatent les représentants du SNJ-CGT. D'abord, parce que la « transparence » est limitée par le rédacteur en chef commun aux trois titres à la « génération » de textes, ce qui n'est pas le cas avec le traitement de textes de CLP par ChatGPT4. Or l'IA crée bien elle-même des « chapôs » pour les textes qui n'en ont pas, et propose des titres adaptés à un bon référencement sur le Web. Ensuite, parce que le SR n'est pas qu'un « valideur » de contenus, ni même un « éditeur de contenus ». En tant que journaliste professionnel, il vérifie les informations et valide que le texte est conforme aux principes journalistiques. En outre, des SR volontaires et enthousiastes de la première heure font aujourd'hui marche

arrière, regrettant les titres « trop longs, pas assez incitatifs » proposés par l'IA, ou un « risque que ses biais s'infiltreraient dans ses réponses [...] voire pire, qu'il annihile la substance du papier ». Certains font même état de « dépendance » : « J'ai mis le doigt dans le pot de confiture et ma réflexion avec. » Ces risques ont été pointés par une étude européenne de l'EU-OSHA et le SNJ-CGT a demandé à nouveau en CSE une expertise « permettant d'intégrer ces nouveaux risques au Duerp [document unique d'évaluation des risques professionnels] et dans les formations SST [santé et sécurité au travail] ».

Des lecteurs tenus dans l'ignorance

Une réclamation balayée une fois de plus par Christophe Mahieu, directeur général des trois titres, par ailleurs candidat à la succession du président démissionnaire d'Ebra, Philippe Carli. L'usage de ChatGPT4 a été élargi fin 2024 aux assistantes de rédaction (statut employés) pour la rédaction des nécrologies. La direction a jusqu'ici repoussé la présentation de cet exercice aux élus, malgré l'insistance du seul SNJ-CGT, arguant toujours que ce n'est qu'un outil, sans génération, et validé par un humain. Sur le même modèle sont annoncées des expérimentations sur les comptes rendus de rencontres sportives par les CLP et la validation des unes en PDF avant le bon à tirer.

Le SNJ-CGT sait que certaines unes passent déjà au filtre de l'IA avant parution, toujours sans aucune présentation en CSE. Mais, comme le répète la direction, ce n'est qu'un test, car la mise en production se déroulera avec un outil dédié à la presse, créé par la filiale informatique du Crédit mutuel, Euro-Information. Et là, avertit-elle, la position des journalistes qui ne souhaitent pas travailler avec l'IA « ne sera plus tenable ». En clair : un test à marche forcée, dans lequel on ignore toutes les alertes sous prétexte qu'il s'agit de volontariat, jusqu'au moment où il n'y aura plus le choix. ■

Delphine Banas

PRISMA MEDIA

Un vrai combat pour obtenir de cadrer les choses

Les élus du CSE, SNJ-CGT en tête, ont dû ferrailer pour obtenir la constitution d'une commission facultative pour examiner la mise en place de l'IA dans les rédactions de Prisma Media, ainsi que l'allongement de la durée de l'expertise.

« Cet article a été rédigé avec l'aide d'une intelligence artificielle, relu, corrigé et enrichi par la rédaction. » Cette mention figure au bas de dizaines de papiers publiés sur le site de *Voici*. Selon nos informations, il serait plus honnête d'écrire qu'ils sont générés par intelligence artificielle et seulement relus et corrigés par la rédaction. Chez Prisma, premier groupe de presse magazine en France, l'IA générative s'est déjà taillé une place de choix. L'illustration est aussi concernée. « Il y a un projet de génération d'images, pour se passer de recourir aux agences et banques d'images, afin de diminuer les coûts, confie un journaliste. Le but est d'imiter des photos. Il y a des discussions au sein des équipes mais rien n'est formalisé, chacun fait un peu dans son coin. » Ainsi, créditer uniquement le nom du logiciel utilisé suffit-il à informer clairement le lecteur qu'il a sous les yeux une « photo » artificielle ? « Pour la génération de texte, la logique est la même : la diminution des coûts, poursuit notre témoin. On gagne du temps, on maximise la productivité, on a recours à moins de pigistes ou à moins d'agences, qui elles-mêmes font travailler des pigistes. »

Génération d'images et de textes

C'est une véritable bataille qu'ont dû mener les élus du CSE pour tenter de cadrer les choses. « Je me suis battue depuis octobre 2023 : la direction ne voulait pas entendre parler d'information-consultation ni d'expertise. À force d'insister, cela s'est décoincé », confie Valérie Doignon, secrétaire (SNJ-CGT) du CSE. Signé début mars, un accord met en place une « commission facultative au sein du CSE sur l'usage de l'IA », qui « a pour mission d'analyser les

impacts du déploiement et de l'usage de l'IAG sur les métiers de Prisma Media et les éventuelles incidences sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ». L'accord permet d'étendre jusqu'à décembre prochain la mission de l'expert désigné en octobre par le CSE alors que, dans le cas général, le rapport doit être rendu dans les deux mois. Le coût de l'expertise est pris en charge à 80 % par la direction et à 20 % par le CSE.

"Mandat pour agir en justice"

L'accord précise que « cette expertise n'a pas pour effet de suspendre des projets d'expérimentation d'organisation du travail et de production réalisés à l'aide de l'IAG ». Et Prisma ne s'est pas privé de continuer à tracer sa route pendant que les élus du CSE s'escrimaient à obtenir une information-consultation. Le 29 mars 2024, le CSE avait voté une résolution en ce sens, afin de mesurer « les enjeux économiques et sociaux ». Rebelote le 20 juin : « Nous ne pouvons pas accepter une nouvelle information simple sur ce projet particulièrement impactant, alors même qu'il est d'ores et déjà déployé au sein des rédactions, par des formations, des déploiements, des évolutions d'organisation... » Un « mandat pour agir en justice » a même été voté. La délibération de juin 2024 rappelle par ailleurs que la « charte d'utilisation de l'IAG » chez Prisma, datée de février, « a été déployée, là encore, sans consultation du CSE ». Celle-ci impose une « intervention et une validation humaine » avant toute publication, et recommande « dans certains cas, aux utilisateurs d'informer les lecteurs ». Des garanties bien faibles rapportées aux dangers de l'IAG sur la qualité de l'information et sa maîtrise par la rédaction. ■

Ludovic Finez

C'EST L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE C'EST L'AMOUR !



CMI FRANCE

Des rédactions dans le flou

Czech Media Invest (CMI) France, créée en 2018 par Daniel Krentinsky, est une société de plus de sept cents salariés éditrice d'une dizaine de titres et de sites affiliés. Elle est née de l'acquisition au groupe Lagardère de *Télé 7 jours*, *Ici Paris*, *France Dimanche*, *Version Femina*, *Public* (revendu en 2023 au groupe Heroes) et de la licence en France sur la marque Elle. CMI a également racheté *Marianne*, lancé les titres *France-Tireur* et *Vieux*, pris des participations dans Louie Media, Usbek & Rica, Loopsider. Enfin, sa chaîne de télévision T18 devrait émettre à partir de juin.

Chez CMI France, l'introduction de l'IA a donné lieu à une information du CSE très vague et en plusieurs temps. Acte I : il s'agissait d'un test piloté par un comité comprenant les membres de la direction des systèmes d'information, du digital ou du marketing mais aucun journaliste. L'acte II a donné lieu à l'établissement d'une charte par la direction, dont le comité de pilotage a été élargi aux journalistes, initialement absents, à la demande des élus. Le seul usage annoncé est la création de fiches cuisine (l'utilisation de l'IA est indiquée) pour une base de données d'un site. L'acte III a consisté en une formation des graphistes et iconographes sur deux jours et à un webinar de présentation de l'IA à l'ensemble des salariés. Le prochain acte est la mise en place d'une expertise à la demande des élus, dont le pourtour est en cours d'élaboration. Indispensable, tant l'introduction et l'usage de l'IA chez CMI reste floue. ■

Marie-Odile Perulli

FRANCE TÉLÉVISIONS

La direction joue toute seule dans le bac à sable

À France Télévisions aussi, les tests s'accumulent sans que les instances représentatives du personnel soient associées.

Le « bac à sable », c'est le surnom qu'on donne aux IA dont les données ne sortent pas de l'entreprise. À France Télévisions, les élus ont appris en septembre 2024 qu'un outil maison allait être testé à partir de l'automne. Lors de la même réunion, on a aussi appris qu'une intelligence artificielle effectuait de la transcription de rushes. Un test parmi d'autres, dont les conséquences sur l'emploi et la santé des salariés n'ont pas été mesurées car, pour l'instant, les élus du personnel ne sont pas associés aux réflexions et qu'il n'y a aucune étude d'impact. La direction avait donc bien l'intention d'avancer seule, mais il a fallu compter avec les représentants du personnel, qui ont exigé que la charte qui définira les bons et les mauvais usages des outils d'intelligence générative soit discutée et qu'un accord-cadre sur l'IA soit négocié. En attendant, les expérimentations se poursuivent dans l'entreprise en toute opacité, et souvent en ordre dispersé.

Une note passée quasiment inaperçue

Pour les journalistes, par exemple, une note du 23 novembre 2023 définissait les usages de l'IA, mais sa diffusion semble être passée relativement inaperçue. Les images photoréalistes générées par IA devaient notamment rester exceptionnelles, et correspondre à un besoin éditorial impératif, avec un contrôle collectif. Or, le 11 septembre 2024, l'IA a été utilisée pour générer une « photographie » destinée à illustrer une actualité judiciaire sur le site Internet de France 3 Pays de la Loire. Le directeur chargé du numérique n'était pas au courant de la note... Plusieurs dérives de ce type ont également été dénoncées sur des émissions nationales d'information. Des pratiques qui viennent parfois des producteurs privés, qui n'ont pas tenu compte des consignes sur l'IA. Combien d'« expériences » ont ainsi pu passer sous les radars ?

Au-delà de ces tentatives qui contreviennent aux principes de la profession, la direction

de France Télévisions a mis en place un socle technologique d'IA qui permet déjà de développer de nombreuses applications internes. Ce système, nommé Media Gen, est basé sur plusieurs modèles de langage de type ChatGPT, Mistral et autres. Il sera nourri avec les données, notamment financières, que l'entreprise lui fournira, et, en parallèle, toutes les mises à jour d'applications métiers devraient intégrer des fonctionnalités à base d'IA. Sa mise en place s'est faite sans consultation des instances. Le « bac à sable » commence d'ailleurs davantage à ressembler à une plage artificielle, car huit cents personnes utilisent déjà des fonctionnalités issues de MediaGen, soit 10 % du personnel.

Recours en justice si nécessaire

Si certains outils testés, comme ceux qui permettent la transcription d'interviews pour les rédactions numériques, permettent de libérer les salariés de tâches pénibles et fastidieuses, d'autres risquent de les libérer de leur travail tout court. En effet, le projet de contrat d'objectifs et de moyens négocié entre la direction de France Télévisions et l'État indique que l'entreprise doit faire « une proposition de nouveaux outils technologiques communs (IA ou non) et de cas d'usage d'IA permettant la réalisation de gains de productivité ». Alors que plus de 110 millions d'euros d'économies ont été imposées à France Télévisions en 2025, il y a urgence à négocier un encadrement de cette nouvelle technologie. A minima, la CGT de France Télévisions revendique l'ouverture d'informations-consultations des instances sur les projets intégrant de l'IA, y compris sur les passages d'une version à la suivante des systèmes d'information. Nous devons avoir les moyens humains pour contrôler ces outils. Les enjeux sont énormes et si la direction persiste dans son refus et souhaite rester seule dans le bac à sable de l'IA, la CGT de France Télévisions a déjà fait connaître son intention de saisir la justice. ■

Eléonore Duplay

LE FIGARO

Des tâches supplémentaires pour les rédacteurs

On a appris dans les couloirs que la direction avait fait appel à la société Upgrade Media pour dresser une évaluation et un tour des pratiques de l'intelligence artificielle générative dans le journalisme, se souvient Laurent Mardelay, délégué syndical au *Figaro* et membre du Bureau national du SNJ-CGT. Nous leur avons demandé de nous la transmettre, ils n'ont pas voulu, au prétexte qu'il n'y avait aucun projet de la sorte dans la rédaction et que c'était juste une veille pour voir ce qui existe. Ça nous a alertés. Fin 2023, début 2024, on a entendu parler d'un audit des services d'édition et de réalisation du quotidien. » Mi-octobre a débuté une information-consultation concernant un plan de douze suppressions de postes, dont six journalistes. Si l'IA ne débarque pas de façon massive à cette occasion, elle est tout de même intégrée dans une nouvelle version des logiciels de correction et de traitement d'image, en parallèle d'une simplification de la maquette. « Leur idée est que le rédacteur fasse tout dans le système éditorial et qu'il y ait de moins en moins de choses à faire au service édition. L'objectif est toujours le même : supprimer des postes. » C'est seulement à ce moment-là que le fameux rapport évoqué plus haut a été transmis à l'expert désigné par le CSE. Les départs du plan sont étalés de juin à septembre prochain. Avec six départs sur vingt postes au secrétariat de rédaction, « on n'a aucune visibilité sur comment on arrivera à travailler demain », dénonce Laurent Mardelay. Il se demande également si la prochaine étape n'aura pas un goût d'IA beaucoup plus prononcé. ■

L. F.

RADIO FRANCE

Pas de voix artificielles dans la collection "Partir"

La direction de France Bleu a voulu intégrer dans une série de podcasts une voix générée par IA. Devant la levée de boucliers en CSE pour dénoncer un dangereux précédent, elle y a renoncé.

C'est par un mail laconique que le secrétaire du CSE du réseau France Bleu – rebaptisé récemment Ici – a appris le 21 février l'arrêt de l'expérimentation consistant à intégrer une voix générée par IA dans les podcasts de la collection « Partir », qui propose « des bons plans pour des week-ends en France ». Il s'agissait selon la direction, à raison de « trois inserts de trente à quarante-cinq secondes » dans des épisodes de quinze minutes, d'apporter des informations factuelles et pratiques », avec « vérification humaine des informations et mention explicite de l'utilisation de l'IA ». Elle estime par ailleurs que « l'IA peut libérer du temps et de l'énergie afin que les salariés fassent des choses plus intéressantes ».

"Une déshumanisation des contenus"

Les élus et représentants syndicaux du CSE France Bleu ont répondu, lors de la réunion de février, par une motion qui dénonce une « nouvelle provocation de la direction numérique ». « Nous sommes sidéré(e)s et scandalisé(e)s par ce projet qui remet en cause les fondamentaux de nos productions. La brèche ouverte par cette utilisation de l'IA – hors de toute négociation d'entreprise sur ce sujet – ne peut conduire qu'à une déshumanisation des contenus, une défiance de nos auditeurs et une menace terrible sur les emplois. » Le texte se conclut par un appel à « renoncer à ce projet et à toute utilisation de voix artificielles ». La même réunion a permis de pointer d'autres dysfonctionnements dans la réalisation de ce podcast : « cahier des charges mouvant, puis de plus en plus rigide, puis finalement contradictoire », « temps nécessaire à la production [...] qui semble sous-estimé par la direction » ou encore une « direction, à Paris, qui prend les décisions, modifie l'écriture, impose le contenu, jusqu'à

décider de la pertinence des spécificités locales ». Les élus réclament « autonomie et créativité pour que les épisodes de "Partir" soient à l'image de leur territoire : authentiques et purement locaux, ainsi que 100 % sans IA ! »

"On ressent une impression paradoxale"

Car à part la promesse d'un « usage éthique » et d'une « mention explicite de l'usage d'IA », la charte de Radio France sur le sujet – évidemment pas négociée avec les

organisations syndicales – n'apporte que très peu de garanties. Elle liste la « vocalisation » (ainsi que « sous-titrage, audiodescription, traduction, lecture renforcée... ») parmi les usages possibles de l'IA pour ses contenus en ligne. Certains résumés d'émission sont déjà écrits à l'aide de l'IA et mentionnés comme tels. « On ressent une impression paradoxale », commente Céline Autin, journaliste à Ici Picardie et déléguée syndicale SNJ-CGT. Car à côté de ce déploiement sans cadre, la direction peut aussi proposer « des formations à destination des journalistes avec un regard critique sur l'IA, pour alerter sur ce qu'on ne peut pas se permettre de faire, par exemple l'écriture de brèves ou la rédaction de questions pour des interviews ». Pour sortir des seules bonnes intentions, les élus du CSE central ont demandé la mise en place d'une information-consultation. ■

L. F.

AFP

Une arrivée à pet its pas

À 80 ans révolus, l'Agence France-Presse se met au goût du jour en vendant ses dépêches à des chatbots et en proposant à ses journalistes des outils longtemps attendus, dopés à l'IA générative. Mais cette technologie menace aussi de fragiliser son modèle économique et social. « J'utilise Scribe [logiciel libre de transcription] tous les jours. Pour les interviews longues, c'est super pratique », s'enthousiasme ainsi Matthieu Clavel, correspondant de l'agence en Normandie. Cet outil de transcription de l'audio vers le texte est disponible pour tous les journalistes de l'AFP depuis près d'un an et rencontre un franc succès, permettant un gain de temps considérable. « Les erreurs sont très rares. Il permet aussi de faire des recherches, et il capte même les noms propres et les termes scientifiques,

c'est assez impressionnant », ajoute Matthieu Clavel.

Traduction automatique

Face aux demandes de plus en plus nombreuses, l'AFP entreprend désormais d'ajouter d'autres fonctionnalités à sa boîte à outils, à commencer par la traduction automatique, un enjeu crucial pour une agence internationale, qui publie en six langues. Le risque évident est que cette pratique – hier quasi taboue et désormais approuvée voire encouragée – participe à la réduction de postes, en premier lieu l'édition, alors que plusieurs chantiers de restructuration et d'économie ont débuté. Le sujet sera notamment au menu des discussions avec les organisations syndicales sur la réforme du service hispanophone, jugé pas assez rentable par la direction, qui prévoit plusieurs

GROUPE MONITEUR

Pour la direction, l'IA n'est pas une nouvelle technologie

Comment se passer d'une information-consultation sur l'arrivée de l'intelligence artificielle dans une entreprise de presse ? L'IA se diffuse partout et l'IA générative intègre peu à peu les suites bureautiques, Microsoft et Adobe en tête. Au Groupe Moniteur et dans toutes les filiales d'Info-pro Digital¹, un système d'IA maison, Digi, est mis en place depuis mi-2024. « Ce n'est qu'un outil de transcription des interviews orales vers l'écrit », jure la direction depuis sa présentation. Au début, peut-être – et encore, ce n'est pas sûr – mais aujourd'hui, Digi fait clairement du ChatGPT et peut générer des textes à partir de prise de notes, faire de la reformulation, etc. Tout ce que l'on attend d'une IA générative. Pratique mais explosif au sein de la rédaction : chaque journaliste se retrouve armé de sa seule idée de la

déontologie face à sa machine. Et lorsque les représentants du personnel demandent à être consultés sur le sujet, voire – soyons fous – recevoir l'avis d'un expert sur la transformation du travail due à l'arrivée de cette nouvelle technologie, la réponse de la direction atterrit d'une autre planète : « Une technologie ? Quelle technologie ? Il ne s'agit que d'un nouvel outil que nous présentons aux salariés. » Un outil, on sait pourtant ce que c'est, à la CGT. C'est par exemple une

information-consultation. Une nouvelle technologie, c'est facile aussi : quand tous nos outils de travail intègrent en même temps la même fonction, c'est clairement qu'une nouvelle technologie vient de débarquer. ■

B. C.

1. Emballages magazine, L'Argus de l'assurance, L'Usine nouvelle, La Gazette des communes, La Lettre du cadre territorial, Le Courrier des maires et des élus locaux, Le Moniteur du BTP, LSA, Techni.Cités...

ÉCOLES DE JOURNALISME

Quelle formation pour les futurs journalistes ?

Beaucoup d'écoles se penchent sur le sujet, mais nous n'avons pas encore défini de position commune à ce bouleversement du numérique », constatait Jacques Araszkiewicz, directeur de l'école de journalisme de Cannes en ouverture d'un atelier très suivi consacré à la place de l'IA dans les écoles de journalisme, lors des Assises du journalisme à Tours, en mars dernier. Deux ans après l'irruption de l'IA générative, les organismes de formation proposent désormais des formations *ad hoc*, à l'image de l'association Ouest Medialab, qui organisait récemment un « hackaton » sur cette thématique. Pendant quatre jours, une centaine d'étudiants en journalisme, en design et en informatique ont travaillé sur des contenus numériques utilisant l'IA. Si les étudiants ont utilisé l'intelligence artificielle pour trouver de nouvelles idées, transcrire des podcasts ou fouiller des documents, l'outil s'est surtout révélé utile pour les étudiants qui maîtrisaient déjà leur sujet.

Même constat pour Reporters sans frontières. Si elle n'organise pas de formations, l'association a participé avec près de cent vingt médias au projet Spinoza pour travailler sur des sources comme les rapports du Giec. L'IA développée par RSF a notamment permis de préparer des résumés avec des liens cliquables, permettant de travailler plus vite pour chercher dans leurs sources, une fonctionnalité plébiscitée par les journalistes les plus spécialisés dans leur domaine.

Également présenté lors de cet atelier, le projet Engage Green de l'université Lyon 2, qui vise notamment à acculturer chercheurs et étudiants en journalisme aux outils de l'IA dans le domaine de la transition verte et numérique. Le projet inclut également des modules de formation ouverts à l'échelle de tous les étudiants du campus pour adapter l'université aux outils de l'IA.

Car la révolution liée aux intelligences artificielles génératives concerne la plupart des métiers et la société dans son ensemble, notamment dans l'éducation aux médias, pour distinguer les sources fiables, un enjeu essentiel à l'ère du *deep-fake*. ■

E. D.

Section SNJ-CGT de l'AFP

« De l'accord sur les droits d'auteur à la création de cases magazines pour les régions, de l'intégration des journalistes en CDD ou pigistes à l'évolution des salaires et des fonctions, sans oublier les différents accords d'entreprise : tu nous laisses, Jef, tant de souvenirs de ta combativité, de ta force de conviction, de ton art de la négociation, de ta maîtrise de la construction du rapport de force face aux nombreuses directions qui se sont succédées, quand toi, tu gardais toujours la maison ! »

Section SNJ-CGT de France Télévisions

« Jef avait à cœur de défendre la notion de service public, c'est-à-dire informer en toute indépendance sur des faits qui n'attirent pas forcément annonceurs et autres millionnaires en quête d'influence. »

Section SNJ-CGT de l'AFP

« Jef n'était pas du genre à laisser quiconque marcher sur les pieds de la démocratie. Un auteur révisionniste diffuse en toute impunité ses "vérités alternatives" lors d'un salon du livre dans l'indifférence quasi générale ? Lui, il réagit. Le code le plus important de Jef, sa boussole, c'est un journalisme au service des autres et non un journalisme dont on se sert. Un journalisme au service et non un journalisme de service. Un journalisme réellement citoyen. »

Jacques Araszkiewicz, directeur de l'École de journalisme de Cannes

Jef

« Jef était un homme de convictions, solide dans ses combats mais aussi un camarade généreux, drôle, profondément humain avec des fragilités qu'il ne cachait pas. C'est aussi pour cela qu'on l'aimait. »

Dominique Candille, secrétaire générale du SNJ-CGT de 2007 à 2010

« Jef avait des engagements et des convictions chevillés au corps. Contrairement à d'autres qui tentent de les cacher, lui ne les dissimulait jamais. Mais jamais une femme ou un homme politique n'a pu le prendre en défaut d'esprit partisan, de subjectivité ou de dérapage. Tous louaient son professionnalisme dans ses interviews. Jamais les dirigeants du service public n'ont pu lui adresser un seul reproche, ni lui dicter ce qu'il avait à dire. »

Michel Diard, secrétaire général du SNJ-CGT de 1991 à 2007

une vie de convictions et d'engagements

Jean-François Téaldi, ancien secrétaire général du SNJ-CGT de France Télévisions, est décédé à l'âge de 73 ans. Lui qui s'est battu toute sa carrière pour l'audiovisuel public nous quitte alors que les menaces redoublent. Mais la lutte continue.

Un numéro entier de *Témoins* ne suffirait pas à raconter les engagements et les combats de notre camarade Jean-François Téaldi, grand militant, journaliste respecté, ancien secrétaire général du SNJ-CGT de France Télévisions, décédé le 12 mars à l'âge de 73 ans. Il en avait d'ailleurs fait un livre : *Journaliste, syndicaliste, communiste. Trente-sept ans d'un combat dans l'audiovisuel* (éditions Tirésias). Il avait choisi le Congrès du SNJ-CGT de mars 2017 pour le présenter en avant-première. Jef, comme nous l'appelions, a grandi à Cannes, dans un milieu modeste. Après la fac de lettres, il fait ses premiers pas dans le

journalisme à *Nice-Matin* et FR3 Nice. Le début d'une longue carrière, qui l'amène à exercer son métier aussi bien au bord des terrains de foot que dans les ateliers d'artiste, sur les plateaux de débats politiques ou de présentation du journal régional, mais également pour des reportages à l'étranger. On retiendra ses interviews sans concessions, notamment face à Jacques Médecin, Jean-Marie Le Pen, Christian Estrosi ou Bernard Tapie. Il mène sa carrière à France Télévisions en parallèle d'un long parcours de syndicaliste : grèves pour les salaires, les conditions de travail, la défense de l'audiovisuel public... « Les journalistes ne peuvent pas oublier que

tu nous as ouvert la voie du combat collectif pour une information de qualité, en coécrivant au début des années quatre-vingt le SNJ-CGT à France 3... qui s'est ensuite étendu au reste de l'audiovisuel », écrit Véronique Marchand, qui lui avait succédé à la tête du SNJ-CGT de France Télévisions.

« Je me souviens de ton appui sans faille »

Jef était aussi « de ces hommes qui savent inspirer ceux qu'ils côtoient, leur insuffler le courage de se battre », comme en témoignent ses camarades du SNJ-CGT de Radio France : « Quand nous n'étions que quelques adhérents, au début des années quatre-vingt-dix, fort de ton expérience, tu n'as pas ménagé ton soutien, tes conseils, venant participer à des AG, soutenir des grèves, des rassemblements à Radio France, essayant de nous guider dans la lutte contre

la précarité. » « Je me souviens de ton appui sans faille, que tu as maintes fois apporté lors de nos luttes à l'AFP », ajoute Patrick Kamenka, ancien journaliste à l'AFP et ancien membre du Bureau national du SNJ-CGT.

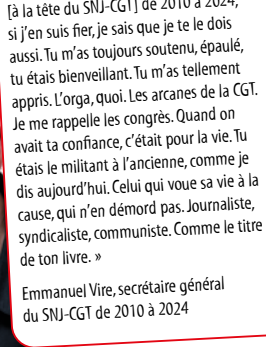
Ce dernier se rappelle aussi « des débats que nous organisions à la Fête de l'Huma pour défendre le pluralisme, pour soutenir des confrères en lutte dans leur pays et bien sûr pour le service public, sans oublier nos chaleureuses rencontres avec Marcel Trillat ». De son côté, Jacky Hortaut, animateur du collectif français Libérons Mumia, rappelle que Jef « restera un très fidèle de la cause pour la libération du journaliste afro-américain Mumia Abu-Jamal ». Quant au combat que nous menons actuellement contre toute holding ou fusion de l'audiovisuel public, il t'est évidemment dédié.

« Une chanson du chanteur cubain Silvio Rodríguez, que tu connaissais bien, me fait souvent penser à toi. C'est celle qui commence par une citation de Bertolt Brecht : "Il y a des hommes qui luttent un jour et ils sont bons, d'autres luttent un an et ils sont meilleurs, il y a ceux qui luttent pendant de nombreuses années et ils sont très bons, mais il y a ceux qui luttent toute leur vie et ceux-là sont les indispensables". Toi, Jef, tu faisais partie de cette dernière catégorie. »

Pablo Aique, secrétaire général du SNJ-CGT

« Ces quatre mandats que j'ai effectués [à la tête du SNJ-CGT] de 2010 à 2024, si j'en suis fier, je sais que je te le dois aussi. Tu m'as toujours soutenu, épaulé, tu étais bienveillant. Tu m'as tellement appris. L'orga, quoi. Les arcanes de la CGT. Je me rappelle les congrès. Quand on avait ta confiance, c'était pour la vie. Tu étais le militant à l'ancienne, comme je dis aujourd'hui. Celui qui voue sa vie à la cause, qui n'en démont pas. Journaliste, syndicaliste, communiste. Comme le titre de ton livre. »

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT de 2010 à 2024



"SORTIR de l'idée qu'il faut ADAPTER LES FEMMES AUX CADRES SYNDICAUX préexistants"

L'historienne Fanny Gallot, spécialisée dans les inégalités de genre et les mouvements sociaux, a publié plusieurs ouvrages, dont *Mobilisées !*. Elle répond aux questions de *Témoins*.

Témoins : Dans *l'Histoire*, quels sont les principaux obstacles rencontrés par les femmes pour accéder à des postes à responsabilités dans les syndicats ?

Fanny Gallot : Parmi les obstacles les plus fréquents, on trouve la double journée de travail et la triple journée de la militante. Dans la mesure où ce sont les femmes qui sont assignées au travail domestique et à l'éducation des enfants, il leur est souvent difficile de dégager du temps pour militer. En relation avec cette assignation, il y a également les rôles attendus, dans la mesure où elles ne sont pas censées faire du syndicalisme ou de la politique. On l'observe d'ailleurs dans *Mélancolie ouvrière* de Michelle Perrot. Lucie Baud¹ fait face à des railleries s'appuyant sur l'idée qu'elle ferait mieux de s'occuper de ses enfants.

Quels changements recommandes-tu pour renforcer la présence des femmes dans les syndicats ?

Principalement, il me semble qu'il est nécessaire de sortir de l'idée qu'il faut adapter les femmes aux cadres syndicaux préexistants, qui, en réalité, se rapportent à une implication masculine, ce qui n'est pas neutre. Il s'agit de considérer que le cadre militant ne permet pas leur implication et que c'est cela qu'il faut changer, collectivement. Dans *Mobilisées*, j'y reviens quand j'évoque les débats dans la CFDT au début des années quatre-vingt, soulignant la nécessité d'en finir avec un « syndicalisme d'hommes ». Et cela ne concerne pas uniquement les femmes, mais également les personnes racisées, en situation de handicap, les minorités de genre, etc. Cela implique de modifier les attendus en termes de disponibilité et donc le temps des réunions, leurs horaires...

Mais également en termes de types de prise de parole valorisée : souvent, il y a une tendance à considérer que ce sont les interventions les plus théoriques qui sont les plus intéressantes et les femmes se sentent moins légitimes dans ce type d'exercice. Or, les interventions fondées sur l'expérience quotidienne sont essentielles pour la construction d'une organisation connectée aux enjeux du moment et elles ne sont pas moins théoriques.

Quel rôle les hommes peuvent-ils jouer pour soutenir l'égalité des sexes au sein des syndicats ?

Les hommes peuvent jouer le rôle d'alliés, c'est-à-dire écouter, laisser la place, donner confiance, prendre conscience de la position privilégiée le plus souvent occupée, favoriser l'auto-organisation, c'est-à-dire des cadres non mixtes ou en mixité choisie dans le syndicat, si cela est nécessaire. Et surtout, ne pas dénier le ressenti des unes et des autres, ni se vexer si des agissements sexistes sont reprochés, mais plutôt se remettre en cause.

Y a-t-il des modèles ou des pratiques internationales qui pourraient être adoptés en France pour améliorer l'égalité dans les syndicats ?

Les sociologues Cécile Guillaume et Sophie Pochic ont étudié les politiques mises en place dans deux syndicats anglais – GMB et Unison – en vue de combattre

la reproduction des inégalités dans les organisations. Elles ont montré que cela a permis à certaines de graver les échelons de la hiérarchie tout en donnant des idées à d'autres militantes et militants également sous-représentés, bien que cela n'ait pas conduit à des changements profonds. Ailleurs, l'adoption de la perspective de la grève féministe a également conduit à des élaborations plus précises sur les métiers dits du lien, ce qui favorise l'implication de militantes. Je pense par exemple au Pays basque espagnol, où une grève féministe générale importante a eu lieu le 30 novembre 2023.

Propos recueillis par Sonia Reyne

1. Ouvrière textile et syndicaliste, à l'origine en 1905 d'une longue grève en Isère.



LE CANARD ENCHAÎNÉ DEUX ANCIENS DIRIGEANTS CONDAMNÉS pour discrimination syndicale

Le conseil de prud'hommes de Paris a reconnu et ordonné l'indemnisation du préjudice subi par le délégué syndical SNJ-CGT de l'hebdomadaire satirique. Ils ont également accordé des dommages et intérêts au SNJ et au SNJ-CGT, qui accompagnaient la plainte.

À notre connaissance, c'est une première : une condamnation à titre personnel pour discrimination syndicale. Celle-ci a été prononcée le 28 février par le conseil de prud'hommes de Paris à l'encontre de Nicolas Brimo et de Michel Gaillard, respectivement ancien directeur général et ancien président du *Canard*. Outre la reconnaissance du préjudice subi par le délégué syndical SNJ-CGT Christophe Nobili, le conseil de prud'hommes a également accordé des dommages et intérêts au SNJ et au SNJ-CGT, qui accompagnaient la plainte, au titre de l'atteinte aux intérêts de la profession.

Il faut dire que le dossier est épais. Trois ans déjà, en effet, que la direction du *Canard enchaîné* s'acharne sur Christophe Nobili et tente par tous les moyens de le licencier. Depuis les révélations et la plainte de ce lanceur d'alerte sur l'emploi fictif de la femme d'un dessinateur au journal satirique, il a tour à tour été la cible de ces deux anciens dirigeants, qu'il a fait renvoyer en correctionnelle pour abus de biens sociaux, mais également de leurs fidèles successeurs et éternels soutiens, Erik Emptatz et Hervé Liffra. À deux reprises, en 2023, l'Inspection du travail a refusé les demandes d'autorisation de licencier Christophe Nobili déposées par la direction du *Canard*. Cette dernière n'a pas hésité à aller quémander ensuite auprès du ministre de Travail le droit de se débarrasser de son journaliste et délégué syndical. Mais, en 2024, le ministre du Travail a refusé à son tour par deux fois (de manière implicite puis explicite) le licenciement. Qu'à cela ne tienne, en 2025, la direction de l'hebdomadaire continue de plus belle. Elle vient de saisir le tribunal administratif pour obtenir l'annulation des décisions de



l'Inspection et du ministre du Travail. Quelle sera la prochaine étape ? Le pauvre *Canard*, avec ses 135 millions d'euros de réserves et son armée d'avocats de luxe, compte bientôt saisir le Conseil d'État pour se débarrasser du confrère syndiqué. Et pourquoi pas la Cour européenne des droits de l'homme tant qu'on y est ?

Trois millions d'euros de salaire en 25 ans pour un emploi fictif

Il faut dire que Christophe Nobili a tous les défauts. Outre le fait d'avoir découvert un emploi fictif (avec un préjudice de trois millions d'euros de salaires versés sur vingt-cinq ans), il a écrit un livre (*Cher Canard*, Éditions JC Lattès) racontant cette affaire et la manière dont le *Canard* a tenté de l'étouffer. Mais, pire que tout, il a eu le culot, dans son journal progressiste plus que centenaire, de monter la première section syndicale (vingt-trois membres aujourd'hui, sur un effectif de soixante équivalents temps plein) et de remettre son entreprise sur le chemin de la légalité en lui imposant la création d'un comité social et économique (CSE). Impardonnable ! Ce qui lui a notamment valu d'être dénigré publiquement à de nombreuses reprises par ses employeurs, dans les colonnes mêmes de l'hebdomadaire satirique ou lors de réunions au journal. Sans

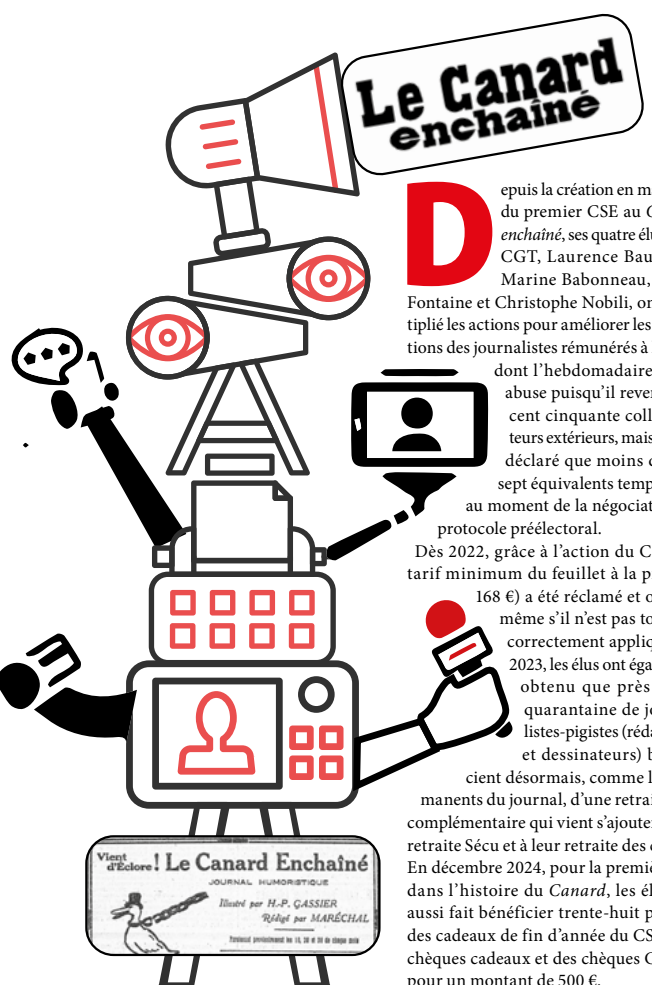
oublier une mise à pied avec suppression de salaire, des entraves à son retour dans la rédaction après le refus du licenciement, ou encore le retrait de sa signature au bas de ses articles.

Multiplication de procédures de pure forme

Parallèlement aux demandes de licenciement qu'ils déposent et redéposent sans relâche, les anciens dirigeants et leurs successeurs appliquent désormais une tactique bien connue des cols blancs lorsqu'ils sont indéfendables sur le fond : multiplier les procédures de pure forme pour épuiser moralement et financièrement l'adversaire. L'été dernier, Michel Gaillard et Nicolas Brimo ont ainsi attaqué Christophe Nobili pour « atteinte à la présomption d'innocence » après une interview donnée au média en ligne Blast. Le 20 décembre 2024, ils ont perdu leur procès devant le tribunal judiciaire de Paris. Mais, bien évidemment, ils ont fait appel. Quelques mois plus tôt, le *Canard enchaîné* avait déposé une autre plainte pour « perquisition numérique illégale » visant l'enquête sur l'emploi fictif. Elle avait été classée sans suite par le parquet de Paris mais, sans même attendre ce classement prévisible, le journal s'est empressé de redéposer une plainte avec constitution de partie civile, histoire de relancer encore et encore la machine. Du 8 au 11 juillet, Michel Gaillard, Nicolas Brimo ainsi que le dessinateur André Escaro et sa compagne, Édith Vandendaele ont rendez-vous devant la justice pour l'emploi fictif qui leur est reproché. Ils ont déjà obtenu, pour raisons médicales, un premier report de ce procès, initialement prévu le 8 octobre dernier. Nul doute qu'ils retenteront le coup cet été.

LE CANARD ENCHAÎNÉ

Des coups de bec *pour faire respecter les pigistes*



Le Canard enchaîné

Depuis la création en mai 2022 du premier CSE au *Canard enchaîné*, ses quatre élus SNJ-CGT, Laurence Baulande, Marine Babonneau, David Fontaine et Christophe Nobili, ont multiplié les actions pour améliorer les conditions des journalistes rémunérés à la pige, dont l'hebdomadaire use et abuse puisqu'il revendique cent cinquante collaborateurs extérieurs, mais n'avait déclaré que moins de dix-sept équivalents temps plein au moment de la négociation du protocole préélectoral.

Dès 2022, grâce à l'action du CSE, un tarif minimum du feuillet à la pige (de 168 €) a été réclamé et obtenu, même s'il n'est pas toujours correctement appliqué. En 2023, les élus ont également obtenu que près d'une quarantaine de journalistes-pigistes (rédacteurs et dessinateurs) bénéficient désormais, comme les permanents du journal, d'une retraite supplémentaire qui vient s'ajouter à leur retraite Sécu et à leur retraite des cadres. En décembre 2024, pour la première fois dans l'histoire du *Canard*, les élus ont aussi fait bénéficier trente-huit pigistes des cadeaux de fin d'année du CSE : des chèques cadeaux et des chèques Culture pour un montant de 500 €.

Dénigrement et demandes incessantes de renvoi

Le CSE mène par ailleurs régulièrement des actions en soutien aux correctrices du *Canard*, toujours pigistes alors que salariées depuis plus de dix ans pour certaines. Il soutient également trois journalistes pigistes rédacteurs historiques, qui réclament leur intégration au *Canard*. Ces derniers ont saisi le conseil de prud'hommes de Paris et doivent affronter la stratégie classique de l'employeur : dénigrement de leur action et demandes incessantes de renvoi des audiences.

Enfin, le 16 janvier 2025, un dernier combat, et pas des moindres, a été lancé au cours d'un CSE extraordinaire : obtenir le droit pour les journalistes du *Canard* rémunérés à la pige de signer leurs articles de leur nom.

Le *Canard* est en effet le seul journal en Europe à renier ce droit fondamental et à ne pas être en conformité avec les droits d'auteur et le Code de la propriété intellectuelle. Les pigistes qui signent des enquêtes dans le *Canard* se voient ainsi imposer un pseudonyme, « Jérôme Canard » ou « Louis Colvert ». Cette invisibilisation est très préjudiciable pour la reconnaissance de leur travail et leur crédibilité vis-à-vis de leurs sources.

Face à ce véritable scandale, les élus SNJ-CGT ont fait inviter Pablo Aiquel lors de la réunion de CSE du 16 janvier dans les locaux du journal. Le secrétaire général du SNJ-CGT est venu rappeler au *Canard* ses obligations légales. Il lui a demandé de se mettre en conformité avec la loi, sous peine de lancer une action syndicale d'ampleur. À ce jour, pas de nouvelles de la direction. Il semblerait qu'elle fasse toujours... le canard !

AUDIOVISUEL PUBLIC

Une tribune POUR PRÉSERVER un "trésor"

Les quotidiens *Ouest-France* et *La Marseillaise*, l'hebdou breton *Le Poher*... Plusieurs titres de presse régionale ont publié le 19 février le cri du cœur poussé par près de deux mille élus locaux¹ sous la forme d'une tribune intitulée « L'audiovisuel public est un trésor, préservons-le ! ». Dans ce texte, ils insistent sur l'enjeu culturel et démocratique de premier plan que représente l'audiovisuel public, par ailleurs plébiscité par les auditeurs et spectateurs selon les mesures d'audience mais également selon des enquêtes de satisfaction. « Les antennes de France 3 et France Bleu offrent un maillage territorial sans équivalent, permettant d'apporter à chaque citoyen une information de proximité attrayante et fiable. Outre la radio et la télévision, ce réseau régional offre également, pour chacune de ses antennes, de véritables sites d'information de référence en accès libre et gratuit », souligne par exemple la tribune.

Cette prise de position intervient alors que la ministre de la Culture a réaffirmé sa volonté de faire voter une loi de fusion de l'audiovisuel public ou de création de holding. « Or nous considérons que l'objectif de "rationalisation" [parmi ceux affichés par Rachida Dati] de l'audiovisuel public constitue une mauvaise piste et une fausse solution si nous voulons vraiment renforcer nos médias sur le plan national et international », insiste le texte. Des expériences passées ressortent

quelques convictions, dont celle que « "rationaliser" signifie en général réduire les effectifs ». « Sur les territoires que nous représentons, moins de moyens, cela peut signifier moins de présence sur le terrain », alerte la tribune, qui souligne les « sérieuses conséquences sur l'emploi, alors que l'audiovisuel public représente dix-sept mille salariés et cent huit mille emplois indirects ». Quant aux économies prétendument attendues, elles pourraient bien se transformer en coûts supplémentaires, comme pour la création en 2000 de la holding France Télévisions, qui a englouti « 189,2 millions d'euros d'argent public dans les différents processus d'adaptation de ses structures ». La tribune appelle donc les « parlementaires

à rejeter tout projet de fusion ou de holding de l'audiovisuel public ».

Les élus locaux interpellés

Sa publication est le résultat d'un travail de longue haleine endossé par l'intersyndicale de l'audiovisuel public, mais initié et porté essentiellement par la CGT de l'audiovisuel public (Radio France, France Télévisions, France Médias Monde, l'Ina). Il doit beaucoup à deux élus du Bureau national du SNJ-CGT, Soraya Morvan-Smith et Éléonore Duplay, respectivement journalistes à France 24 et France 3. L'idée de cette tribune est née d'une discussion avec l'économiste des médias Julia Cagé. Il a fallu en alimenter le contenu puis la faire connaître. Le texte a circulé pour la

première fois lors d'un tractage devant le Congrès des maires à Paris en novembre dernier, qui a permis de collecter les premières centaines de signatures. « Les élus locaux savent que France Bleu et France 3 couvrent des thématiques locales d'intérêt général et que France Bleu et France 3, ce n'est pas la même chose », commente Éléonore Duplay. Les signatures suivantes sont le résultat d'une fastidieuse collecte des coordonnées d'élus, département par département. Et le travail n'est pas terminé. Ainsi, les signataires ont été incités, avec un texte mis à leur disposition, à écrire aux présidents de groupes à l'Assemblée nationale pour qu'une loi de holding-fusion ne figure pas à l'ordre du jour d'avril. Le combat continue car Rachida Dati n'a pas renoncé à présenter son texte avant l'été.

1. Toujours ouverte à la signature, la tribune compte désormais environ 2 100 signataires.



PRESSE RÉGIONALE

GRÈVES ET MOBILISATIONS chez Centre France ET CHEZ ROSSEL

Des suppressions de postes, des conditions de travail dégradées, une grande incertitude sur l'avenir de certains titres... Les raisons qui ont poussé des salariés du groupe Centre France et du *Courrier picard* à se mettre en grève en février et en mars sont assez similaires.

Début février, la direction du groupe Centre France (les quotidiens *La Montagne*, *Le Journal du Centre*, *L'Yonne républicain*, *Le Berry républicain*, *La République du centre*, *L'Echo républicain*, *Le Populaire du centre*, mais aussi neuf hebdomadaires) annonçait à ses salariés qu'il n'y aurait pas d'augmentation générale des salaires en 2025. Selon la CGT, le SNJ et le SNJ-CGT du groupe, c'est « le coup de grâce » qui les a incités à appeler à la « grève générale » pour le 7 février. Car cette annonce arrivait dans un contexte déjà très difficile, fait d'« effectifs sabrés » à cause d'un plan de départs dits « volontaires » mais aussi « des conditions de travail dégradées, l'information de proximité mise à mal, plusieurs agences et services fragilisés, l'agence de Riom (de *La Montagne*) sur le point de fermer, de nouvelles suppressions de postes à l'imprimerie » ou encore « des risques psychosociaux multiples ».

Une autre grève a eu lieu le 13 février, accompagnée d'un rassemblement devant le siège de *La Montagne*, à Clermont-Ferrand. Un mouvement auquel s'est jointe l'inter-syndicale de Centre France Hebdomas (SNJ, SNJ-CGT, CGT, CFDT, Unsa), qui a tenu

à faire connaître le sentiment de mépris éprouvé au sein des hebdomas du groupe, dû notamment à « des mutualisations qui font perdre leur identité à des titres » et « des CDI et CDD non remplacés ». L'intersyndicale, qui « dénombre 42 % de CDI en moins en huit ans » chez CFH, explique que « *La Gazette de Thiers* tourne actuellement avec uniquement un CDI et une alternante et un CDD » et souligne l'incertitude au *Pays roannais*, officiellement mis en vente mais sans prétendant déclaré.

«Quelle stratégie pour stopper l'érosion des ventes ?»

L'ambiance n'est pas plus rassurante chez Rossel France (*La Voix du Nord*, *L'Union-L'Ardennais*, *L'Est Éclair*...) où vingt suppressions de postes ont été annoncées au *Courrier picard* mi-janvier. Un plan dénoncé par une motion de défiance votée en assemblée générale par des salariés qui « ne veulent pas être les comptables des erreurs stratégiques de la direction ». Devant le refus du directeur général de Rossel France de rencontrer les élus du quotidien d'Amiens, le comité de groupe de Rossel France (SNJ-CGT, SNJ, CFDT-Journalistes, Filpac-CGT, CFE-CGC) est monté au créneau, en appelant à un rassemblement le 6 mars à Anzin, près

de Valenciennes, où se tenait une « grand-messe » sur la stratégie du groupe à destination de trois cents managers. Le même jour, 95 % de la rédaction du *Courrier picard* étaient en grève, tandis que le quotidien n'est pas sorti le lendemain.

À Valenciennes comme à Amiens, l'inquiétude dépassait le sort du *Courrier picard*. « Quel titre [sera] touché par un plan demain ? [La chaîne de télévision] Wéo, les hebdomadaires du groupe Nord Littoral, *L'Est Éclair*, *L'Union* ou *la Voix du Nord* ? Quelle est la stratégie pour stopper l'érosion des ventes *print* (qui s'est accélérée) et booster la hausse des ventes sur le web ? », interroge ainsi le comité de groupe. Le même communiqué dénonce le fait que deux journalistes d'un hebdomadaire du groupe basé dans le Pas-de-Calais, grévistes, « ont reçu un mail menaçant de leur directeur général signifiant que leur position aurait dû être plus mesurée ». Les élus du comité de groupe ont rappelé « que la grève est un droit » et qu'elle ne peut entraîner ni sanction ni discrimination. Ils ont par ailleurs souligné que la « grand-messe à Anzin représente un cas avéré de délit d'entrave envers les instances, puisque la stratégie est présentée aux équipes avant les représentants du personnel ». ■



EUROPE / PIGISTES



Un atelier pour faire avancer les droits des pigistes en Europe

Un atelier européen sur la négociation collective pour les journalistes indépendants a été organisé par le SNJ-CGT et la Fédération européenne des journalistes (FEJ) à Vichy. La commission des « free-lance » a établi une déclaration des droits des journalistes indépendants en Europe afin de répondre à la précarité de la profession.

Par Céline Cammarata et Pablo Aiquele

« La négociation collective pour les indépendants », tel était le thème du deuxième atelier « Debout pour le journalisme » organisé par la Fédération européenne des journalistes (FEJ) et le SNJ-CGT à Vichy, les 23 et 24 janvier 2025. Trente-six représentants syndicaux et journalistes ont discuté des défis spécifiques aux journalistes indépendants et pigistes, tels que les négociations collectives, le droit d'auteur et les cadres juridiques européens.

La secrétaire générale adjointe de la Confédération européenne des syndicats (CES), Isabelle Schömann, a fait le déplacement dans la ville thermale afin d'expliquer l'engagement de la confédération pour améliorer les conditions des travailleurs atypiques et le soutien aux organisations syndicales. Tandis que l'experte principale de la Commission européenne en matière de conditions de travail et de dialogue social, Marie Lagarrigue, a participé en visio à un échange sur le faux travail indépendant et d'autres questions liées aux conditions de travail des journalistes indépendants en Europe. Également à distance, l'eurodéputée Leila Chaïbi (GUE/NGL, France), qui avait dirigé l'élaboration de la directive sur les travailleurs de plates-formes au cours de la législature précédente, a partagé des mesures pratiques pour faire progresser la législation européenne visant à protéger les journalistes indépendants et a présenté des stratégies pour lancer une campagne à l'échelle européenne. L'atelier a également été l'occasion de dévoiler la première Déclaration des journalistes indépendants en Europe, un document de travail qui définit les mesures nécessaires pour garantir des conditions de travail équitables, l'égalité de traitement et des moyens de subsistance convenables pour les journalistes indépendants à travers l'Europe. La Déclaration de Vichy sera votée par la FEJ lors de l'assemblée générale, à Budapest, les 2 et 3 juin prochain.

Enrichissant échange d'expériences

Alors que les travailleurs indépendants et travailleuses indépendantes représentent 11 % des personnes actives en Europe, le nombre de journalistes exerçant comme « indépendants » en Europe s'élève à 40 % de l'effectif des journalistes européens. Ce chiffre a de quoi surprendre les journalistes pigistes français, qui disposent depuis le 4 juillet 1974 de la loi Cressard leur assurant une présomption de contrat de travail. Cette qualité de « free-lance » cache des



situations bien différentes selon les pays et les médias. Ainsi, au Danemark, Allan Boye Thulstrup, membre de la FEJ, précise qu'à la télévision et à la radio publiques danoises, une convention pigiste détermine les règles. En cas de mouvement social, son syndicat rémunère en partie les journalistes pigistes membres du syndicat lors des grèves. Un groupe pigiste existe au syndicat depuis 1977. Pour autant, les cotisations des journalistes free-lance restent très élevées. En Grèce, la situation s'avère bien différente puisque le mouvement syndical, moins bien organisé, ne possède pas les données lui permettant d'identifier les journalistes free-lance. Antonis Repanas, membre du syndicat des journalistes de Macédoine et Thrace, assure : « Je n'aurais jamais pu être élu à la tête de mon syndicat en étant un journaliste indépendant. » Les free-lance ne peuvent d'ailleurs adhérer au syndicat que depuis trois ans. Le système finlandais, lui, se rapproche de la situation danoise et, même s'ils peinent à se faire entendre, des luttes sont menées pour défendre leurs honoraires et améliorer leur convention collective. En Belgique, selon Jill Theunissen, de l'association des journalistes belges francophones, la situation est encore différente : « Le statut de free-lance n'est d'autant pas un choix que ce sont de faux indépendants.

Et le suivi collectif ne remplace pas le travail individuel pour négocier le contrat, question liée au copyright et à la déontologie. »

Au Portugal, la nécessité d'un travail alimentaire en parallèle

Au Portugal, le nombre de free-lance avoisine 30 % et ils ne peuvent survivre sans occuper par ailleurs un travail alimentaire, comme fixe, guide touristique, enseignant... Les journalistes travaillant en free-lance ne peuvent pas adhérer au syndicat des journalistes et rencontrent de gros problèmes de couverture sociale. L'intervenante déclare que les cotisations et la TVA sont tellement élevées que cela relève quasiment de la confiscation de biens. En Croatie, quelle que soit la profession, les travailleurs en free-lance ne sont pas reconnus et ne peuvent bénéficier d'emprunts auprès d'une banque. Bref, la situation n'est pas reluisante et l'aide de l'Europe pour faire avancer la reconnaissance des droits des journalistes indépendants en tant que travailleurs est primordiale. « Même si, sans possibilité de sanction, il reste très difficile, quel que soit le pays, de faire appliquer les lois en faveur des journalistes indépendants », a conclu la coprésidente de la commission pigistes de la FEJ (Free-lance expert group, FREG), Renske Heddemma. ■



Quantifier l'apport des pigistes

Allan Boye-Thulstrup, vice-président du syndicat danois des journalistes et membre du comité directeur de la FEJ, a présenté les initiatives mises en place par le club des journalistes free lance au Danemark. L'objectif de ce travail était d'évaluer l'impact de leur travail dans les rédactions et de disposer d'éléments concrets pour les négociations. « Cette opération nous a permis de mieux comprendre les réalités du free-lance grâce aux données et de renforcer la solidarité entre les journalistes salariés et les journalistes indépendants », explique Allan Boye-Thulstrup. Dans le cadre d'une initiative pilote, le club des free-lance a recruté du personnel pour mener l'étude au sein de cinq rédactions, en impliquant les représentants du personnel des médias concernés. Ils ont documenté concrètement l'apport des pigistes à l'information. Deux journalistes free-lance ont été engagés afin d'animer le réseau et de mener le travail d'enquête. Ils ont cartographié le

nombre de free-lance dans chaque rédaction et, surtout, évalué la part de contenu produit par ces derniers en fonction des jours de parution et des éditions spéciales. La collecte et la publication de ces données ont permis de renforcer les liens entre journalistes salariés et indépendants tout en mettant en lumière la contribution des pigistes. Les résultats montrent que la part du travail des indépendants varie considérablement en fonction du support et des jours de parution. Les pigistes produisent 64 % du contenu d'un journal pour les éditions thématiques, 44 % du volume d'information produite pendant les vacances, 42 % le samedi ; 8 % en semaine, qui représente le niveau le plus bas. Cette étude a ainsi permis de mieux identifier et valoriser le rôle essentiel des journalistes free lance au sein des rédactions. ■

Sonia Reyne



Crédit photo : Fotosearch - GraphiObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**